



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-060

Séance publique du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – M. HAUSHERR François – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud - M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – M. VANHEEGHE Laurent – M. NEU Jean-Christophe - Mme ROUX Muriel - M. AUDIGIER Kévin - Mme CHABAL Marilène - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain - Mme STEL Julie - M. GUILLERM Stéphane

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 19

Date de l'envoi et de l'affichage de la

convocation : 29.05.26

Absentes : Mesdames IMBERT Patricia et SABADEL Laurence

Procurations :

- Mme LARMANDE Véronique à M. HAUSHERR François
- Mme FAURE-ALLIRAND Estelle à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- M. BAYLE Corentin à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme BOUGUERRA Nadia à Mme LAFONT Agnès
- M. HALLYNCK Dominique à M. GUILLERM Stéphane
- M. MURCIA Antoine à Mme STEL Julie

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Agnès

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Vu le code électoral et notamment les articles L 283 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Madame Martine MATTEI, Maire, expose à l'assemblée que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026. La réglementation impose pour le 5 juin 2026 la désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Madame le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° n° 07-2026-05-22-00010 du 22 mai 2026 a fixé pour chaque commune du département de l'Ardèche le nombre des délégués titulaires et les suppléants à désigner pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable, soit pour Viviers : 15 Délégués titulaires et 5 Suppléants.

Après avoir constitué le bureau électoral et recueilli les candidatures, Madame le Maire procède à la désignation des délégués titulaires et des suppléants.

La liste « ENSEMBLE, POURSUIVONS LE RENOUVEAU » obtient 13 délégués et 5 suppléants :

- MATTEI Martine
- HAUSHERR François
- RIFFARD-VOILQUE Martine
- CHEBOUKI Mouloud
- COMBIER Marie-christine
- BERMENT Philippe
- LARMANDE Véronique
- VANHEEGHE Laurent
- LAFONT Agnès
- NEU Jean-Christophe
- FAURE-ALLIRAND Estelle
- BAYLE Corentin
- ROUX Muriel
- AUDIGIER Kévin
- BOUGUERRA Nadia
- SERRE Claude
- CHABAL Marilène
- VALENTIN Jarniac

La liste « VIVIERS AU CŒUR – VIVIERS ENSEMBLE » obtient 2 délégués et 0 suppléant :

- GUILLERM Stéphane
- STEL Julie

Le conseil municipal PREND ACTE de la désignation des délégués titulaires et des suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Délibéré le 5 juin 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance

Agnès LAFONT



Martine MATTEI
Maire de Viviers



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 6 JUIN 2026